

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie des transports aériens

**Décision n° 11003 du 20 décembre 2018 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la gendarmerie des transports aériens**

NOR : INTJ1828725S

Le commandant de la gendarmerie des transports aériens,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 10692 du 12 décembre 2018 (NOR : INTJ1828661S),

Décide:

Article 1^{er}

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} janvier 2019 :

Baudrant Christophe NIGEND : 152 796 NLS : 8 010 702

Article 2

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} janvier 2019 :

Meurice Arnaud NIGEND : 174 256 NLS : 8 027 966

Laugier Éric NIGEND : 184 425 NLS : 8 036 828

Article 3

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} janvier 2019 :

Paillard Florian NIGEND : 326 295 NLS : 8 137 130

Cadée Cyprien NIGEND : 206 195 NLS : 8 062 234

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 20 décembre 2018.

*Le général, commandant
la gendarmerie des transports aériens,*
F. FORMELL